

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2014

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1049

présenté par

Mme Allain, Mme Bonneton, Mme Massonneau et M. Molac

à l'amendement n° CE|171 de M. Peiro

-----

### ARTICLE PREMIER

A la fin de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« développant l'aide alimentaire »,

les mots :

« soutenant l'émergence et la consolidation de l'autonomie alimentaire dans le monde ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement qui précise le sens de la dimension internationale de la politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation. Le développement de l'aide alimentaire est ambigu car l'aide alimentaire ne peut être une fin en soi.

Il s'agit par ce sous-amendement de donner la priorité à l'émergence et la consolidation de l'autonomie alimentaire partout dans le monde.